



Commune
de Valence-en-Brie

ARRONDISSEMENT de MELUN
(Seine et Marne)

01.64.31.81.35/01.64.31.88.42
BP n°1 - 77830 Valence-en-Brie

mairiedevalenceenbrie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le

ID : 077-217704808-20220727-65MAJPLU2-AR



**ARRETE PORTANT MISE A JOUR
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE**

ARRETE N° 65/2022

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2018 ayant approuvé le PLU,

Vu notamment les plans et documents ci-annexés, à savoir :

- L'arrêté Préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/89 du 8 juillet 2022 portant approbation du classement sonore des voies ferroviaires gérées par la RATP et SNCF Réseau ainsi que la ligne 17 Nord, projetée par la Société du Grand Paris, dans le département de Seine-et-Marne et de la ligne Charles-de-Gaulle Express ainsi que ses documents annexes, à savoir :

- ✓ Le tableau des infrastructures concernées sur le Département et leur catégorie de classement sonore.
- ✓ La carte des infrastructures de transports terrestre concernées par le classement sonore sur le territoire communal et la catégorie de chacune d'elle ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le PLU de la commune de Valence-en-brie est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, les décisions suivantes :

- ✓ L'arrêté Préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/89 du 8 juillet 2022 portant approbation du classement sonore des voies ferroviaires gérées par la RATP et SNCF Réseau ainsi que la ligne 17 Nord, projetée par la Société du Grand Paris, dans le département de Seine-et-Marne et de la ligne Charles-de-Gaulle Express ainsi que ses documents annexes

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie.

Fait à Valence-en-Brie, le 27 juillet 2022
Le Maire, Pierre RACINE